

*

Hommage à M. le Professeur Jean PRADEL

*

En préambule, je souhaite, Monsieur le président, vous remercier des propos aimables tenus à mon égard, sachez que je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour honorer dans votre belle institution, un grand universitaire, le Professeur Jean PRADEL. Avec des mot simples, justes et sincères, il convient de vous féliciter, et plus largement l'ICES, pour l'hommage rendu aujourd'hui et le baptême d'une salle Jean PRADEL qui perpétue sa présence. On dit que les personnes morales n'ont pas de cœur, mais, en leur sein, il y a des personnes physiques qui ont de la mémoire, de la reconnaissance et de la délicatesse. La gratitude qui vous est due pour cette initiative et pour la présence de vos invités est partagée, j'en suis sûr, par Mme Marie-Thérèse PRADEL, par ses deux filles Odile et Marie-françoise et son fils Monsieur le conseiller Xavier PRADEL.

Au premier abord, je ne me sentais pas forcément le plus qualifié pour rendre hommage au professeur PRADEL : en effet, c'était un pénaliste, un grand pénaliste et je suis civiliste et internationaliste ; en outre, je n'ai jamais enseigné à l'ICES.

Pourtant, avec sans doute avec un peu de présomption, j'ai accepté d'honorer en ces lieux un grand ami pour lequel j'éprouvais une très vive estime personnelle nourrie d'une profonde admiration pour ses qualités professionnelles. Quant aux liens avec l'ICES, Jean m'a si souvent évoqué son plaisir d'enseigner ici, d'y trouver une maison accueillante et bien organisée, des collègues estimés ainsi que pour cet enseignant-né, des étudiants attentifs, que je me retrouve grâce au témoignage ainsi reçu, comme un ami de votre famille. Jean Pradel était très attaché à votre institution où il appréciait la liberté d'enseigner au sein d'un établissement clairement catholique qui faisait écho à sa foi profonde.

Tout hommage se doit de commencer par un rappel biographique qui se doit de rester court même si, en l'espèce, le défi est grand du fait de la richesse de la carrière :

Jean PRADEL est né le 29 octobre 1933 à Châtellerault, son père était médecin ORL et passionné de préhistoire. Après son baccalauréat, Jean suit des études de droit à la Faculté de Poitiers dont, à l'issue de chaque année d'études (au-delà de son passage dans l'année supérieure), il est le lauréat (en droit civil, en droit pénal et en droit commercial) ; après la licence, il obtient successivement trois diplômes d'études supérieures en droit privé, en droit pénal et sciences criminelles et enfin en histoire du droit ; il s'attelle ensuite à la rédaction d'une thèse en droit privé sur « *La condition civile du malade* » qu'il soutient sous la présidence du doyen Gérard Cornu le 20 décembre 1960, thèse qui fait ensuite l'objet d'une publication.

Sa vie professionnelle commence dans la magistrature : il est d'abord affecté à Brest mais pour peu de temps, car il doit partir accomplir son service militaire principalement en Algérie de mars 1958 à juillet 1960 ; de retour à Brest, il occupe les fonctions de substitut du Procureur de la République avant d'être de nouveau affecté en Algérie comme procureur militaire pendant un an (de 1961 à 1962) ; Jean PRADEL est ensuite nommé juge d'instruction à Bressuire et à Poitiers de juin 1962 à décembre 1969 ; parallèlement, il devient chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Poitiers.

En 1969, Jean PRADEL est admis, à sa première tentative, au concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles. Nommé à Tunis en qualité de maître de conférences agrégé, il revient à la Faculté de Droit de Poitiers comme professeur en 1972 et il y demeure fidèlement jusqu'à sa retraite en 2003. Désormais professeur émérite, il a souhaité conserver à l'ICES un précieux contact avec les étudiants.

Son expérience de magistrat le conduit, à son retour de Tunis, à être nommé à la direction de l'Institut d'études judiciaires de la faculté poitevine jusqu'en 1976 ; à compter de 1977, il devient le directeur réputé de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers où il va exprimer pleinement son intérêt majeur pour le droit pénal et la procédure pénale et développer les études doctorales à travers le DES puis DEA de sciences criminelles et les nombreuses thèses qu'il dirige. Il est surtout l'auteur d'une œuvre scientifique considérable jouissant d'une grande audience.

La réputation internationale, très tôt acquise, de Jean PRADEL va le conduire à être invité dans de nombreuses universités étrangères ; au fil de sa carrière, il est de plus sollicité en qualité d'expert par le Ministère de la Justice à l'occasion de projets de réforme, mais aussi par des Etats étrangers qui souhaitent revoir leur droit pénal ou leur procédure pénale (par exemple, l'Estonie, la Bulgarie, la Hongrie, Saint-Domingue...)

L'autorité professorale de Jean Pradel l'amène à siéger au Conseil national des universités, organe qui se prononce sur la carrière des universitaires ; pour la même raison, il est nommé docteur honoris causa de plusieurs universités étrangères : Neuchâtel, Fribourg, Buenos-Aires, Iasi. Président de l'Association française de droit pénal, il est encore le directeur scientifique de la Revue pénitentiaire et de droit pénal.

La présentation des multiples activités de Jean PRADEL, même si elle s'est voulue limitée, ne saurait passer sous silence le doctorat d'archéologie préhistorique obtenu en 1975 à Toulouse, sa nomination à la Commission nationale consultative des droits de l'homme et enfin ses distinctions : officier de l'Ordre de la Légion d'honneur à titre militaire, chevalier dans l'Ordre national du mérite, titulaire de la Croix de la Valeur militaire avec étoile d'argent et chevalier dans l'Ordre pontifical de saint Grégoire le Grand.

Ce panorama d'une carrière exceptionnelle décrit le parcours d'un homme, mais au fond ne le fait pas vraiment connaître ; on n'y voit pas assez toute cette palette de qualités personnelles qui expliquent cette carrière comme l'amitié et l'estime de tous ceux qui ont approché Jean.

Ayant eu cette chance, je souhaite vous le présenter en suivant mon propre regard qui a distingué le juge, le professeur de faculté et l'homme de conviction.

I-. LE JUGE.

Jean Pradel a été magistrat pendant une décennie environ. Il a apprécié les relations avec les autres juges mais surtout l'activité de pénaliste qui lui était confiée ; il est probable que c'est, à cette époque, que va s'épanouir son goût pour la procédure pénale.

Il parlait de cette période très facilement en contant avec sa verve souriante telle ou telle affaire présentant des aspects pittoresques sans trahir quelque secret (pratique déontologique parfois oubliée par certains juges d'instruction contemporains). Me revient notamment en mémoire cette commission rogatoire émanant du Tribunal de grande instance de Draguignan qui demandait au juge PRADEL de bien vouloir interroger le sieur René SAVATIER, domicilié 40, rue de la Cathédrale à Poitiers ; cette personne, propriétaire d'un vignoble dans le Var produisant du rosé, devait, en effet, s'expliquer sur la présence sur ses terres, de cépages prohibés dans une zone d'appellation contrôlée. Or, René SAVATIER était (et est toujours) un monument juridique du 20^{ème} siècle connu dans le monde et donc à Poitiers où il avait été le maître de Jean PRADEL, peut-être

l'inspirateur de son sujet de thèse. Jean racontait avec faconde son déplacement prudent, timide et un peu embarrassé vers le bureau personnel du grand juriste, impressionnant et plutôt sévère. Jean ne disait rien de l'issue de l'entretien sinon sur ses propres sentiments à ce moment-là. On peut ajouter pour compléter le propos que le doyen SAVATIER était très fier de son rosé de Provence que les jeunes agrégés arrivant à Poitiers étaient courtoisement invités à découvrir...

De cette période judiciaire, Jean gardait un bon souvenir par la pratique qu'elle lui avait apportée et la connaissance des différentes professions qu'il y avait côtoyées. Ce fut assurément un atout dans sa carrière universitaire : au fond, en allant à l'Université, Jean PRADEL n'a pas tout à fait quitté le monde de la justice dont il connaissait à la fois les codes et les contraintes ; d'ailleurs, beaucoup de ses écrits mentionnaient, après sa signature, la qualité d'ancien juge d'instruction.

Cela se percevait encore dans ses commentaires d'arrêt souvent beaucoup plus nuancés que ceux de ses collègues strictement universitaires qui se livraient parfois à la critique radicale d'arrêts, à leurs yeux, très contestables. Le conseiller Xavier PRADEL m'a confié que les magistrats lui savaient gré de cette parole mesurée à laquelle peut-être ils prêtaient plus d'attention

Parmi les universitaires, Jean avait gardé la qualité de juger, de prendre des décisions, ce qui n'est pas toujours la qualité la plus répandue chez ses collègues. Le respect au fond affectueux pour le monde de la justice qu'il avait gardé, ne l'aveuglait pour autant et certains dérapages juridico-politiques de notre temps ne le portaient pas vraiment à l'indulgence.

Plus gravement, une évolution des juridictions européennes et des cours suprêmes (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et Cour de cassation) lui apparaissait, notamment dans son dernier ouvrage, préoccupante ; sur la base de principes généraux (donc vagues) mentionnés dans des conventions internationales et dans notre Constitution : Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, préambules constitutionnels passés associés à notre Constitution, autorité supérieure des traités sur la loi interne, primauté du droit européen...), les juges extirpent des droits nouveaux individuels sur lesquels les pouvoir législatif et exécutif (pourtant issus d'une élection) n'ont aucun contrôle et on se souvient alors du principe posé en 1789 repris par le code civil : le juge n'a pas à faire la loi mais à l'appliquer.

Ayant observé en qualité de professeur, une évolution comparable au Québec, Jean voyait beaucoup de raisons d'être prudent à l'égard de ce qui peut être vu comme une dérive préoccupante au regard de la séparation des pouvoirs.

II- LE PROFESSEUR DE FACULTE.

C'est à dessein que je reprends cette appellation guère à la mode, car elle exprime l'attachement de Jean PRADEL à des valeurs universitaires élevées ainsi qu'à l'image qu'il se faisait d'une grande Faculté à laquelle il était fier d'appartenir.

Enseignant-chercheur, telle est aujourd'hui l'affreuse terminologie juridique, technocratique et niveleuse ; elle exprime toutefois une réalité que Jean a magnifiquement illustré en qualité de professeur et de chercheur.

- *L'enseignant.*

Jean aimait enseigner et il le faisait admirablement bien : La voix était puissante, sa parole aimable, claire, rigoureuse et drôle quand il le fallait ; l'enseignant pénaliste a, il est vrai, l'avantage d'offrir, au milieu d'affaires sordides, quelques anecdotes croustillantes qui plaisent beaucoup au public étudiant ; avantage en pratique refusé au professeur qui enseigne la procédure civile ou les voies d'exécution... Devant un amphithéâtre (souvent en robe) ou un public restreint de doctorat, Jean pouvait ainsi, grâce à ce talent, développer des analyses et des raisonnements exigeants qui étaient très bien reçus.

Ces grandes qualités ont conduit Jean Pradel à être souvent conviés par de nombreuses universités étrangères qui l'appréciaient (Montréal, Varsovie, Nimègue, Alexandrie, Parme, Sapporo, Fribourg, Graz, Buenos-Aires, Ferrare et Ljubiana...). Faire cours ou parler dans un colloque était une fonction naturelle qu'il exerçait impeccablement, les étudiants pourraient en témoigner encore mieux que moi.

- *Le chercheur.*

Pénaliste internationalement connu et reconnu, Jean PRADEL était dans sa matière pénale au sens large, un savant. Il est l'auteur d'une œuvre considérable pour ne pas dire exceptionnelle par son ampleur et son autorité.

L'époque aime bien les chiffres mais il est plus éloquent encore de souligner la variété d'une production scientifique abondante et recherchée : séminaires, actes de colloques, chroniques, articles dans les revues les plus réputées et de nombreux ouvrages de droit pénal et de procédure pénale à destination des chercheurs et des étudiants ; pour donner une idée plus précise de cette production (fidèle pour ses livres aux éditions Cujas) citons notamment :

- Droit pénal général (22^{ème} édition),
- Procédure pénale (20^{ème} édition),
- Droit pénal spécial (8^{ème} édition),
- Grands arrêts du droit pénal (12^{ème} édition),
- Grands arrêts de la procédure pénale (10^{ème} édition),
- Droit pénal comparé (4^{ème} édition),

...sans omettre son dernier ouvrage publié peu de temps avant son décès ; c'était, selon ses propres dires et ceux du préfacier, *l'œuvre de sa vie* « **Deux siècles de politique pénale** », puissante synthèse de la matière pénale et de son évolution qui ne pouvait être écrite que par un grand esprit s'exprimant avec finesse dans une langue parfaite par sa clarté, sa rigueur et son style. Ce type d'œuvre n'est donné qu'à des maîtres qui, parce qu'ils dominent parfaitement la technique et comprennent les principes juridico-politiques qui l'animent, savent extraire l'essence d'une matière.

La reconnaissance de toutes ces qualités fut exprimée par ses pairs qui lui offrirent de magnifiques mélanges reçus en 2008 avec le titre « *Le droit pénal à l'aube du troisième millénaire* » (1160 pages ! et l'éditeur précise un peu trivialement 1,8 kg ...)

Avec l'appui de son Association française de droit pénal et de la Revue pénitentiaire et de droit pénal, Jean PRADEL se rendait très souvent dans de nombreux pays étrangers où sa science était recherchée ; il aimait notamment les colloques internationaux organisés à Syracuse en Sicile ce qui suscitait parfois de gentilles mises en boîte de collègues malicieux qui relevaient que comme, un archéologue qu'il était aussi, il allait sur place « faire des fouilles » sur la criminalité en Sicile. On ne sait si ces séjours ont été à l'origine de son ouvrage collectif sur la criminalité organisée...

Ce tableau déjà très impressionnant ne serait pas complet s'il n'était mentionné les innombrables thèses d'étudiants, français et étrangers, dirigées par Jean, largement plus d'une centaine ; il faut préciser que c'était un directeur de thèse recherché pour sa notoriété, mais ouvert, accueillant et très disponible.

Dans ses recherches, Jean PRADEL s'est attaché à quelques thèmes illustrant sa pensée que relève son dernier livre : le déclin de la loi pénale nationale, la place croissante prise par les principes internationaux se référant aux droits de l'Homme, le pouvoir du juge s'imposant de plus en plus aux pouvoirs législatifs et exécutif conduisant parfois à douter de la vigueur de la démocratie élective, la complexité toujours croissante de la procédure pénale profitant parfois

bien plus aux coupables qu'aux victimes ; la célérité et l'efficacité de la justice restaient des préoccupations de Jean qui croyait au juge d'instruction contrairement à certains courants de pensée trop vite séduits par une justice anglo-saxonne qui à l'examen peut se révéler une redoutable justice de classe ; il vaut mieux, en effet, avoir des ressources financières pour affronter cette justice, notamment quand elle est américaine.

De cet admirable réseau international de chercheurs, universitaires et praticiens, Jean PRADEL n'a pas manqué d'en faire profiter la Faculté de Droit de Poitiers lorsque j'en étais le Doyen. Ainsi en 1987, sa collaboration avec le Pierre BELIVEAU de l'Université de Montréal conduisit à la signature d'un accord ambitieux d'échanges (sur le modèle Erasmus) entre l'Université de Poitiers et de Montréal ; de même la collaboration féconde de Jean avec le professeur John SPENCER de l'Université de Cambridge permit une même convention ambitieuse entre Cambridge et Poitiers pour le plus grand profit des meilleurs étudiants poitevins.

Jean mettait aussi à profit son réseau de pénalistes pour répondre aux demandes de droit pénal comparé sollicitées régulièrement par le Ministère de la Justice auprès de JURISCOPE, structure scientifique originale établie au Futuroscope de Poitiers avec la participation du CNRS, de l'Université de Poitiers et de plusieurs ministères. Il est peu de dire que sa collaboration fut très appréciée.

Enfin, Jean PRADEL n'était pas seulement un très grand chercheur individuel, il savait encore construire (avant beaucoup d'autres) des équipes de recherche autour de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers et servir et valoriser l'institution qui l'accueillait.

Conclure que cette œuvre magnifique n'a suscité aucune jalousie serait toutefois bien téméraire, même, s'il faut le dire aussi, la personnalité de Jean a toujours été très considérée dans son milieu professionnel.

III-. L'HOMME DE CONVICTION.

Sur trois points au moins les grandes qualités personnelles de Jean PRADEL pouvaient être observées : sa famille, sa passion de la préhistoire et sa foi catholique.

- La famille.

Il suffisait de connaître un peu Jean pour savoir qu'il éprouvait un très grand attachement pour sa famille dont il parlait avec délicatesse et humour. Son épouse Marie-Thérèse revenait souvent dans ses propos ; il ne manquait pas d'en souligner les belles qualités sans oublier bien sûr son indélébile corsitude !

Ses trois enfants et ses petits-enfants le remplissait de joie : j'ai eu la chance d'avoir eu ses trois enfants Odile, Marie-Françoise et Xavier comme étudiants. Après la soutenance d'une belle thèse, Xavier suit les traces de son père dans la magistrature en y accomplissant une carrière brillante ; Jean ne cachait pas sa fierté et le disait avec simplicité et affection.

- La passion de la préhistoire.

Il suffisait de connaître un peu Jean pour que très vite se manifeste la passion de la préhistoire qu'il tenait de son père. Lui parlait-on d'un lieu aussitôt de multiples références se bousculaient dans la conversation. Ainsi, en 1991, à l'occasion d'un colloque juridique entre les Facultés de Poitiers et de Montréal organisé près de la Rochefoucauld en Charente, Jean se mit aussitôt à me vanter, avec une précision scientifique et de façon tout à fait passionnante, les qualités exceptionnelles du lieu au regard de la préhistoire,

Pour donner du corps à sa passion, Jean entreprit de rédiger et soutenir une thèse d'archéologie préhistorique en 1975 à Toulouse malgré ses multiples activités, la passion l'avait emporté, témoignant au passage de sa puissance exceptionnelle de travail.

C'est encore la marque que le droit qui occupait sa vie ne la dominait pas : Jean Pradel était un homme très cultivé sachant dépassait sa vie professionnelle pour laisser la place à d'autres valeurs.

- La foi catholique.

Ce n'est évidemment pas un hasard si Jean se sentait bien à l'ICES ; catholique pratiquant, il y retrouvait des valeurs appréciées et les principes de la doctrine catholique qu'il n'hésitait pas à soutenir dans des conditions pas toujours simples dans l'environnement universitaire public qu'il devait parfois affronter.

Il m'avait confié une dévotion à ND de Lourdes qui, à une certaine époque de sa vie, l'avait soulagé de vives douleurs.

Il y eut encore ces circonstances où il fut effleuré par une grâce : d'abord, en Algérie lors de son accident survenu à l'occasion de fouilles où il fut enseveli

sous un éboulement ; il dut son salut à la présence de médecins soviétiques, la Providence prenant parfois de curieux chemins. L'autre attention protectrice se manifesta à l'issue d'un séjour d'études au Brésil à Rio de Janeiro ; on lui avait proposé deux vols pour rentrer en France : le vol du soir ou le vol du lendemain : bien lui en pris de choisir le vol du lendemain, car le vol du soir fut le Rio-Paris d'Air France qui s'abîma dans la nuit au milieu de l'océan Atlantique...

On ne peut parler de Jean PRADEL sans évoquer pour terminer son sourire toujours avenant et plein de sympathie, un visage ouvert et un esprit fin toujours disponible pour écouter les autres : c'était un homme bien... il est de ceux qui laissent une trace profonde et durable dans les têtes et dans les cœurs.

Le 15 juin 2022,

Recteur Michel MOREAU
Agrégé des facultés de droit
Universités de Poitiers et de Paris-Descartes
Ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire